

Célébrer 100 ans

1926 - 2026



PIONEER[®]
100 ANS

GUIDE DE PRODUITS 2026



1926 À 2026

● Produces
corn of its
corn that has
starch kernel



PIONEER®

100 ANS

UN AGRICULTEUR. UNE SEMENCE. UNE SAISON.



**Un agriculteur peut faire la différence.
Une semence peut engendrer l'avenir.
Voilà cent ans, Henry A. Wallace et les
fondateurs de Pioneer ont révolutionné
l'agriculture en commercialisant des
semences de maïs hybrides.**

**Serez-vous la personne qui lancera la
prochaine étape?**

Table des matières

Maïs grain	4
Soya	11
Maïs ensilage	16
Inoculants pour ensilage	19
Blé	20
Canola	20



AUCUN DOUTE SUR LA PERFORMANCE! POUVEZ-VOUS EN DIRE AUTANT SUR LA CAPACITÉ DE VOS SILOS.

Le maïs de marque Pioneer® offre performance et rendement inégalés, ainsi qu'une meilleure tenue au champ. Sa génétique de pointe, appuyée par des tests locaux rigoureux, profite du soutien d'experts locaux. Ils connaissent vos champs comme le fond de leur poche. Ce maïs prouve que 100 ans d'innovation ne sont qu'un début. C'est aussi l'une des principales raisons pour lesquelles notre marque domine au Canada.

On met la barre haute. Pioneer.com/Meilleurdanslemaïs



Marques de commerce de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées. © 2025 Corteva



PIONEER

100 ANS

SEMEZ LA 100^e SAISON DE PIONEER!

Rendement. Protection. Flexibilité.

Au Canada, Pioneer® compte parmi ses hybrides de maïs les deux caractères qui connaissent la croissance la plus rapide.



Produits de maïs Powercore® Enlist™

- Potentiel de **rendement** maximisé
- **Protection** exceptionnelle à large spectre contre les ravageurs au-dessus du sol
- La **flexibilité** du système de suppression des mauvaises herbes Enlist, facile, efficace et respectueux du voisinage



Produits de maïs Vorceed™ Enlist™ de Pioneer®

- Potentiel de **rendement** maximisé
- Réduction de 99 % de l'apparition de la chrysomèle adulte des racines du maïs
- **Protection** exceptionnelle à large spectre contre les ravageurs au-dessus et dans le sol
- La **flexibilité** du système de suppression des mauvaises herbes Enlist, facile, efficace et respectueux du voisinage
- Vorceed Enlist est offert exclusivement pour les hybrides de maïs de marque Pioneer®

MARQUE	MODES D'ACTION EN PROTECTION CONTRE LES INSECTES		TOLÉRANCE AUX HERBICIDES
	AÉRIENS	SOUTERRAINS	
PowerCore® Enlist™	✓ ✓ ✓		✓ ✓ ✓ ✓ 2,4-D Choline, Glyphosate, Glufosinate, herbicides FOP
Vorceed™ Enlist™	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓ 2,4-D Choline, Glyphosate, Glufosinate, herbicides FOP

Parlez-en à votre représentant Pioneer
ou visitez le site Pioneer.com/ca-fr

Produit de marque Pioneer®	Segment technologique	Unités thermiques	CCM	CCM Soies	CCM physiologique	Robustesse de la tige		Cassure spontanée mi-saison	Robustesse des racines	Levée sous stress	Tolérance à la sécheresse	Verteure	Séchage naturel du grain	Poids spécifique	Taille du plant	Hauteur de l'épi	Recouvrement de l'épi	Tache grise de la feuille	Brûlure septentrionale	Anthracnose, pourritures de la tige	Fusariose de l'épi (Gibberella)	Tache goudronneuse
						Robustesse mi-saison	Robustesse de la tige															
P6910AM	  	1950	69	69	69	5	7	5	4	6	5	3	7	4	4	4	3					
NOUVEAU P71231PCE	  	2000	71	71	71	6	5	7	5	7	5	3	6	4	4	6	6					
P7211AM	  	2050	72	70	74	6	5	5	4	7	3	6	7	3	4	4	4	5				
P72068AM	  	2100	72	73	73	5	5	6	4	7	5	6	6	5	5	5	5	5				
P7389AM	  	2075	73	73	73	6	5	6	4	7	6	3	6	5	5	6	5					
NOUVEAU P75303PCE	  	2150	75	74	75	6	6	5	5	5	5	3	5	4	5	6	5	5				
P7574AM	  	2150	75	77	76	6	5	4	6	5	6	5	6	6	6	6	5	4				
P76843PCE	  	2200	76	77	77	6	6	5	4	6	5	3	5	5	6	6	6	5				
NOUVEAU P78150PCE	  	2250	78	74	74	5	6	5	5	6	6	6	4	5	5	6	5	5				
P8048AM	  	2350	80	79	80	6	6	6	4	6	5	7	6	5	6	6	6	6				
P82288PCE	  	2400	82	82	82	5	5	6	5	6	5	5	5	5	6	6	6	5				
P8294AM	  	2400	82	85	82	5	6	4	5	6	6	5	5	5	7	7	4	5				6*
P8294Q	  	2400	82	85	82	5	6	4	5	6	6	5	5	5	7	7	4	5				6*
P8407AM	  	2450	84	85	85	7	4	5	4	7	5	4	5	5	5	6	6	6				
P8407Q	  	2450	84	85	85	7	4	5	4	7	5	4	5	5	5	6	6	6				
NOUVEAU P85199PCE	  	2500	85	85	85	5	6	5	5	7	5	5	5	5	5	7	6					
P8537Q	  	2550	85	83	85	7	4	6	4	6	7	3	6	5	7	5	6					

NOUVEAU = Nouveau produit. Les quantités peuvent être limitées.

Cotes relatives aux maladies et aux parasites : 8-9 = Très résistant ; 6-7 = Résistant ; 4-5 = Moyennement résistant ; 1-3 = Susceptible ; Blanc = Données insuffisantes.

* Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires sujettes à changer lorsque plus de données seront accessibles.

Les produits de maïs grain de marque Pioneer® sont protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement insecticide de semences Lumivia™, le nouveau traitement nématicide de semences Lumialza™ et notre nouvel ensemble de traitements fongicides de semences Lumiscend™ Pro.

Dans le cadre de la Loi sur les pesticides 63/09 de l'Ontario, Lumivia et Lumialza ne sont pas considérés comme des pesticides de classe E. Certains produits de maïs de marque Pioneer® sont disponibles avec un traitement de semences à dose élevée (Lumivia et clothianidine). La clothianidine est un pesticide de classe E. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1er août 2025, Lumivia est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour obtenir plus d'informations, veuillez parler à votre représentant Pioneer. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 22.

Produit de marque Pioneer®	Segment technologique	Unités thermiques	CCM	CCM Soies	CCM physiologique	Robustesse de la tige	Cassure spontanée mi-saison	Robustesse des racines	Levée sous stress	Tolérance à la sécheresse	Verteure	Séchage naturel du grain	Poids spécifique	Taille du plant	Hauteur de l'épi	Recouvrement de l'épi	Tache grise de la feuille	Brûlure septentrionale	Anthracnose, pourritures de la tige	Fusariose de l'épi (Gibberella)	Tache goudronneuse
P8602AM	  	2600	86	84	86	5	7	6	5	7	5	4	5	6	6	6	5				
P87040	Conventionnel	2550	87	89	88	5	6	6	5	6	5	6	6	6	6	6	5	5			
P87040PCE	  	2600	87	89	88	5	6	6	5	6	5	6	6	6	6	6	5	5			
P87040V	  	2600	87	89	88	5	6	6	5	6	5	6	6	6	6	6	5	5			
P8859AM	  	2600	88	84	86	6	6	6	6	7	5	7	5	5	7	6	5			4*	
P8859Q	  	2575	88	84	86	6	6	6	6	7	5	7	5	5	7	6	5			4*	
P9026AM	  	2650	90	91	90	5	5	6	5	6	6	5	7	6	6	3	5			6*	
P9188	Conventionnel	2600	91	89	91	6	5	8	4	7	4	4	6	4	4	6	5	7	5	5*	
P9188AM	  	2650	91	89	91	6	5	8	4	7	4	4	6	4	4	6	5	7	5	5*	
P91083PCE	  	2650	91	94	94	7	5	5	5	6	5	4	5	5	6	6	6	5	5	4*	
P91083V	  	2650	91	94	94	7	5	5	5	6	5	4	5	5	6	6	6	5	5	4*	
NOUVEAU P91719AM	  	2750	91	93	95	5	5	6	5	6	5	6	7	4	4	6	6			6*	
P9233Q	  	2750	92	89	93	5	3	6	4	6	6	5	6	6	7	5	3	6	5	5*	
P9301	Conventionnel	2725	93	91	91	6	6	5	6	6	6	6	7	6	6	6	4	6	4	4	
P9316Q	  	2750	93	85	90	5	5	6	4	7	7	5	7	5	6	6	1	6	6	5*	
P9492	Conventionnel	2750	94	97	98	7	7	7	7	7	7	6	5	6	5	5	4	5	3	6*	
P9492AM	  	2825	94	97	98	7	7	7	7	7	7	6	5	6	5	5	4	5	3	6*	

NOUVEAU = Nouveau produit. Les quantités peuvent être limitées.

Cotes relatives aux maladies et aux parasites : 8–9 = Très résistant ; 6–7 = Résistant ; 4–5 = Moyennement résistant ; 1–3 = Susceptible ; Blanc = Données insuffisantes.

* Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires sujettes à changer lorsque plus de données seront accessibles.

Les produits de maïs grain de marque Pioneer® sont protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement insecticide de semences Lumivia™, le nouveau traitement nématicide de semences Lumialza™ et notre nouvel ensemble de traitements fongicides de semences Lumiscend™ Pro.

Dans le cadre de la Loi sur les pesticides 63/09 de l'Ontario, Lumivia et Lumialza ne sont pas considérés comme des pesticides de classe E. Certains produits de maïs de marque Pioneer® sont disponibles avec un traitement de semences à dose élevée (Lumivia et clothianidine). La clothianidine est un pesticide de classe E. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1 août 2025, Lumivia est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour obtenir plus d'informations, veuillez parler à votre représentant Pioneer. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 22.

Produit de marque Pioneer®	Segment technologique	Unités thermiques	CCM	CCM Soies	CCM physiologique	Robustesse de la tige	Cassure spontanée mi-saison	Robustesse des racines	Levée sous stress	Tolérance à la sécheresse	Verdure	Sechage naturel du grain	Poids spécifique	Taille du plant	Hauteur de l'épi	Recouvrement de l'épi	Tache grise de la feuille	Brûlure septentrionale	Anthracnose, pourritures de la tige	Fusariose de l'épi (Gibberella)	Tache goudronneuse	
P9466AML	  	2800	94	95	97	7	7	6	7	7	5	4	5	6	6	5	3	5		5	5	
P9466PCE	  	2800	94	95	97	7	7	6	7	7	5	4	5	6	6	6	5	3	5		5	5
P9624	Conventionnel	2825	96	96	96	7	6	6	5	8	8	5	6	4	5	6	5	6		7	6	
P9624Q	  	2850	96	96	96	7	6	6	5	8	8	5	6	4	5	6	5	6		7	6	
P96567AM	  	2850	96	100	98	6	6	6	5	8	7	6	6	5	5	6	4	6		5	6	
P96567Q	  	2850	96	100	98	6	6	6	5	8	7	6	6	5	5	6	4	6		5	6	
P96760PCE	  	2850	96	96	98	6	7	6	6	7	7	7	5	5	5	5	7	4	5		3	5
NOUVEAU P98125PCE	   	2925	98	96	101	6	5	6	6	9	5	6	5	5	5	6	4	6		4	3*	
NOUVEAU P98125V	   	2925	98	96	101	6	5	6	6	9	5	6	5	5	5	6	4	6		4	3*	
P9815AM	  	2925	98	101	100	7	3	6	6	8	7	8	4	6	5	5	4	5		3	5	
P9823Q	  	2925	98	95	101	5	5	6	5	6	5	4	5	6	6	5	5	6	2	5	5*	
P9845PCE	   	2950	98	101	99	5	5	5	6	9	6	3	4	6	6	6	4	6		4	4	
P9845V	   	2950	98	101	99	5	5	5	6	9	6	3	4	6	6	6	4	6		4	4	
NOUVEAU P9955V	  	2950	99	99	100	6	6	7	5	7	5	5	7	6	5	7	3	4		5	5	
P0035	 Conventionnel	2975	100	99	101	5	3	6	5	9	7	5	5	6	5	6	4	5	5	5	7	
P0035Q	   	2975	100	99	101	5	3	6	5	9	7	5	5	6	5	6	4	5	5	5	7	
P0075	Conventionnel	2975	100	103	104	6	6	6	6	8	5	5	5	5	5	5	5	6	4	6	6	

NOUVEAU = Nouveau produit. Les quantités peuvent être limitées. **AQ** = caractère Optimum® AQUAMax®

Cotes relatives aux maladies et aux parasites : 8-9 = Très résistant ; 6-7 = Résistant ; 4-5 = Moyennement résistant ; 1-3 = Susceptible ; Blanc = Données insuffisantes.

* Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires sujettes à changer lorsque plus de données seront accessibles.

Les produits de maïs grain de marque Pioneer® sont protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement insecticide de semences Lumivia™, le nouveau traitement nématicide de semences Lumialza™ et notre nouvel ensemble de traitements fongicides de semences Lumiscend™ Pro.

Dans le cadre de la Loi sur les pesticides 63/09 de l'Ontario, Lumivia et Lumialza ne sont pas considérés comme des pesticides de classe E. Certains produits de maïs de marque Pioneer® sont disponibles avec un traitement de semences à dose élevée (Lumivia et clothianidine). La clothianidine est un pesticide de classe E. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1er août 2025, Lumivia est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour obtenir plus d'informations, veuillez parler à votre représentant Pioneer. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, [voir la page 22](#).

Produit de marque Pioneer®	Segment technologique	Unités thermiques	CCM	CCM Soies	CCM physiologique	Robustesse de la tige	Cassure spontanée mi-saison	Robustesse des racines	Levée sous stress	Tolérance à la sécheresse	Verdeur	Sechage naturel du grain	Poids spécifique	Taille du plant	Hauteur de l'épi	Recouvrement de l'épi	Tache grise de la feuille	Brûlure septentrionale	Anthracnose, pourritures de la tige	Fusariose de l'épi (Gibberella)	Tache goudronneuse
P0075Q	 QROME  	3000	100	103	104	6	6	6	6	8	5	5	5	5	5	5	5	6	4	6	6
NOUVEAU P01851PCE	  	3000	101	102	101	5	7	6	5	7	6	8	5	5	5	5	5	6	5	4*	
NOUVEAU P01851V	  	3000	101	102	101	5	7	6	5	7	6	8	5	5	5	5	5	6	5	4*	
NOUVEAU P03115V	   	3100	103	102	102	4	6	6	5	9	5	4	6	6	6	7	4	6	4	5	6
P0487	 Conventionnel	3100	104	103	105	5	6	5	6	9	5	4	5	7	6	6	5	6	5	3	6
P0404Q	 QROME  	3125	104	100	102	5	6	7	5	8	4	3	5	5	5	6	5	5	4	5	5
P04511AM	  	3125	104	102	101	6	5	6	5	7	6	3	6	6	5	6	4	5	7	4	5
P04922Q	 QROME  	3125	104	101	104	7	5	7	6	7	5	3	6	6	5	6	4	6	4	3	8
P0506AM	   	3150	105	105	105	6	6	4	5	9	7	7	5	6	5	3	5	6	5	5	6
P0529Q	 QROME  	3150	105	108	106	6	6	6	5	6	5	8	5	6	6	5	5	6	5	5	6*
P0720	Conventionnel	3200	107	106	109	6	4	7	5	8	6	5	7	5	6	5	4	6	5	4	7
P0720Q	 QROME  	3250	107	106	109	6	4	7	5	8	6	5	7	5	6	5	4	6	5	4	7
NOUVEAU P07147PCE	  	3250	107	108	112	5	5	6	6	7	6	6	5	5	5	6	5	5	5	4	5
P0806AM	  	3250	108	109	109	6	5	6	4	6	5	5	6	6	5	5	5	5	5	4	6
NOUVEAU P10300PCE	  	3350	110	107	109	5	6	6	6	7	6	4	5	5	5	7	5	6	5	4	5*
NOUVEAU P10796PCE	  	3350	110	108	106	5	4	6	6	7	6	6	4	4	4	7	5	7	5	4	5
P1136AM	  	3400	111	112	111	5	4	6	5	6	5	4	7	5	5	7	5	5	4	6	5*

NOUVEAU = Nouveau produit. Les quantités peuvent être limitées. **AQ** = caractère Optimum® AQUAMax®

Cotes relatives aux maladies et aux parasites : 8–9 = Très résistant ; 6–7 = Résistant ; 4–5 = Moyennement résistant ; 1–3 = Susceptible ; Blanc = Données insuffisantes.

* Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires sujettes à changer lorsque plus de données seront accessibles.

Les produits de maïs grain de marque Pioneer® sont protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement insecticide de semences Lumivia™, le nouveau traitement nématicide de semences Lumialza™ et notre nouvel ensemble de traitements fongicides de semences Lumiscend™ Pro.

Dans le cadre de la Loi sur les pesticides 63/09 de l'Ontario, Lumivia et Lumialza ne sont pas considérés comme des pesticides de classe E. Certains produits de maïs de marque Pioneer® sont disponibles avec un traitement de semences à dose élevée (Lumivia et clothianidine). La clothianidine est un pesticide de classe E. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1er août 2025, Lumivia est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour obtenir plus d'informations, veuillez parler à votre représentant Pioneer. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 22.

LES TRAITEMENTS DE SEMENCES LumiGEN® – ILS SONT LA NORME EN MATIÈRE DE PROTECTION DES PLANTULES.

Exclusifs aux semences de marque Pioneer®, les traitements de semences LumiGEN® fournissent une excellente suppression à large spectre des ravageurs et une défense supérieure contre les maladies de début de saison.

Traitements de semences LumiGEN de Pioneer pour le maïs

Lumivia™

TRAITEMENT INSECTICIDE
DE SEMENCES

UNE SUPPRESSION INÉGALÉE.

En début de saison, le traitement insecticide de semences Lumivia™ offre une excellente protection à large spectre contre les principaux ravageurs.

Lumialza™

TRAITEMENT NÉMATICIDE
DE SEMENCES

UNE PERFORMANCE À TOUTE ÉPREUVE.

Protéger les racines du maïs des nématodes nuisibles pendant plus de 80 jours avec le traitement nématicide de semences Lumialza™.

Lumiscend™ PRO

TRAITEMENT FONGICIDE
DE SEMENCES

UNE PROTECTION SUPÉRIEURE.

Le traitement fongicide de semences Lumiscend™ PRO est un élément clé de notre ensemble pour LumiGEN pour le maïs. Il offre une protection durable contre les maladies transmises par les semences et le sol.



Le maïs de marque Pioneer® est protégé par les traitements de semences LumiGEN à la fine pointe de l'industrie. Veuillez consulter votre représentant Pioneer pour obtenir des recommandations spécifiques de traitement de semences.

Ensemble de traitements pour semences de maïs LumiGEN Premium Performance

Produit	Groupe	Protection contre la maladie, les insectes et les nématodes
Lumiscend™ Pro	4, 7, 22	<ul style="list-style-type: none"> Pythium, Rhizoctonia, Fusarium, charbon de l'inflorescence
Ipconazole	3	
Lumialza™	Biologique	<ul style="list-style-type: none"> Principales espèces de nématodes incluant : piqueurs, à aiguille, à lancette, cécidogène, radicicole, à dague, et à lésions
Lumivia™ 500	28	<ul style="list-style-type: none"> Ver fil-de-fer, ver blanc, mouche des semis mouche des semis, vers-gris noir

LumiGEN Premium à dose élevée, ensemble insecticide pour les environnements sous fortes pressions d'insectes**

Produit	Groupe	Protection contre la maladie, les insectes et les nématodes
Lumiscend™ Pro	4, 7, 22	<ul style="list-style-type: none"> Pythium, Rhizoctonia, Fusarium, charbon de l'inflorescence
Ipconazole	3	
Lumialza™	Biologique	<ul style="list-style-type: none"> Principales espèces de nématodes incluant : piqueurs, à aiguille, à lancette, cécidogène, radicicole, à dague, et à lésions
Lumivia™ 750	28	<ul style="list-style-type: none"> Protection améliorée contre ver fil-de-fer, ver blanc, mouche des semis, vers-gris noir
Clothianidin 500	4	

Traitements de semences LumiGEN de Pioneer pour le soya

Lumiderm™

TRAITEMENT INSECTICIDE
DE SEMENCES

UNE SUPPRESSION INÉGALÉE.

Le traitement insecticide des semences Lumiderm™ assure une défense supérieure contre les ravageurs précoce. Il offre une protection prolongée contre les insectes clés, notamment le puceron du soya et la chrysomèle du haricot.

LumiTreo™

TRAITEMENT FONGICIDE
DE SEMENCES

CROISSANCE ACCÉLÉRÉE DE LA CULTURE.

Lumitreo™, le traitement fongicide des semences offre la protection la plus avancée contre la pourriture phytophthoréenne et *Pythium*.



Non traité



Traitement de semences fongicide LumiGEN dans le soya



Non traité



Traitement de semences fongicide LumiGEN dans le soya



Les soyas de marque Pioneer® sont protégés par les traitements de semences LumiGEN, à la fine pointe de l'industrie. Veuillez consulter votre représentant Pioneer pour obtenir des recommandations spécifiques de traitement de semences.

Ensemble de traitements pour semences de soya LumiGEN Premium

Produit	Groupe	Protection de pointe contre insecte et maladie
LumiGEN TFS LumiTreo™ Lumiante™	3, 4, 11, 49 22	<ul style="list-style-type: none"> Fusarium Phytophthora Pythium <ul style="list-style-type: none"> Rhizoctonia Pourriture racinaire
Lumiderm™	28	<ul style="list-style-type: none"> Chrysomèle du haricot Mouche des semis Hanneton européen Hanneton masqué du Nord <ul style="list-style-type: none"> Hanneton commun Ver fil-de-fer Puceron du soya Ver gris

L'ensemble de traitement des semences de soya LumiGEN Premium Performance est offerte avec un inoculant et/ou un nématicide pour une protection accrue.

Nos traitements de semences sont conçus pour notre génétique. Vérifiés sur nos génétiques. Éprouvés en champ avec nos génétiques.

Apprenez-en davantage au sujet du portefeuille Corteva des technologies appliquées à la semence.



Produit de marque Pioneer®	Segment technologique	Maturité relative	Unités thermiques	Tenue à la récolte	Levée en champ	Gène Phytophthora	Tolérance en champ à Phytophthora	Pourriture brune de la tige	Moississe blanche	Syndrome de la mort subite	Cercosporiose	Source du nématode à kyste du soya	Largeur de la canopée	Taille du plant à maturité	Couleur du hile
Z SÉRIE SOYA P003Z08E	Enlist E3 SOYA	0.03	2350	8*	7	1C	5*	MS	5*		3*		4	6	BF
Z SÉRIE SOYA P004Z87E	Enlist E3 SOYA	0.04	2375	6*	7	1C	5*	MS	4*		3*		5	4	J
Z SÉRIE SOYA P006Z63E	Enlist E3 SOYA	0.06	2425	8*	6	1C	4*	MS	7*		3*		4	6	J
Z SÉRIE SOYA P007A68E	Enlist E3 SOYA	0.07	2450	8	7*	1C	5*	MS	6		3*		4	5	BF
Z SÉRIE SOYA NOUVEAU P007Z82E	Enlist E3 SOYA	0.07	2450	7*	8	1C	7*	HT	5*		3*	PI88788	6*	4	NI
Z SÉRIE SOYA NOUVEAU P00Z65E	Enlist E3 SOYA	0.0	2525	6*	8	1C	5*	MS	5*	3*	3*	Peking^	6*	6*	NI
Z SÉRIE SOYA P01Z13E	Enlist E3 SOYA	0.1	2550	5	7	1K	5*	MS	5	6*	3*		6	5	N
Z SÉRIE SOYA P04A98E	Enlist E3 SOYA	0.4	2625	7	7	1C	7*	MS	6	6*	3*		4	3	BR
Z SÉRIE SOYA P05Z60E	Enlist E3 SOYA	0.5	2650	8	7	1C	5*	MT	6	6*	8*	PI88788	5	3	BR
Z SÉRIE SOYA P06A38E	Enlist E3 SOYA	0.6	2675	7	6	1C	7*	MS	7	5*	3*		5	4	BR
Z SÉRIE SOYA P06Z90E	Enlist E3 SOYA	0.6	2675	8	8	1K	6*	HT	4	7*	5*	PI88788	6	4	BR
Z SÉRIE SOYA P09Z79E	Enlist E3 SOYA	0.9	2750	7	7	1K	4*	MT	6	8*	8*	PI88788	6	5	BR
Z SÉRIE SOYA P11Z72E	Enlist E3 SOYA	1.1	2800	6	6	1C	5*	HT	6	5*	3*	Peking^	5	4	BR
Z SÉRIE SOYA P13Z28E	Enlist E3 SOYA	1.3	2850	7	6	1K	4*	MT	6	5	8*	PI88788	5	5	N
Z SÉRIE SOYA P17A87E	Enlist E3 SOYA	1.7	2950	7	7	1K	5*	MT	4	6	8*	PI88788	5	5	N
Z SÉRIE SOYA P17Z39E	Enlist E3 SOYA	1.7	2950	7	7	1K	4*	HT	5	7*	5*	Peking	5	5	N
Z SÉRIE SOYA P18Z01E	Enlist E3 SOYA	1.8	2975	8	6	1K	4*	HT	5	8*	6*	Peking	6	4	N

NOUVEAU = Nouveau produit. Les quantités peuvent être limitées.

Les cotes marquées d'un astérisque () indiquent des données préliminaires sujettes à changement lorsque des données additionnelles seront accessibles.

Les soyas de marque Pioneer® peuvent être protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement fongicide de semences LumiTreo™. Assurez-vous d'ajouter le traitement insecticide de semences Lumiderm™ pour une protection maximale.

Les semences traitées avec ce produit ne sont pas considérées comme un pesticide de classe E en vertu du Règlement de l'Ontario 63/09 de la Loi sur les pesticides. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1er août 2025, Lumiderm est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations reliées aux maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 23.

Produit de marque Pioneer®	Segment technologique	Maturité relative	Unités thermiques	Tenue à la récolte	Levée en champ	Gène Phytophtora	Tolérance en champ à Phytophtora	Pourriture brune de la tige	Moississe blanche	Syndrome de la mort subite	Cercosporiose	Source du nématode à kyste du soya	Largeur de la canopée	Taille du plant à maturité	Couleur du hile
P19A37E		1.9	3000	7	8	1K,3A		HT	4	6*	5*	PI88788	5	5	N
Z SÉRIE SOYA P21Z88E		2.1	3050	7	7	1K	4*	MT	4	6*	8*	Peking	6	6	BR
P22A67E		2.2	3075	6	7	1K,3A		HT	4	5	5*	PI88788	5	5	N
Z SÉRIE SOYA P23Z58E		2.3	3100	7	7	1K	4*	MT	5	5	8*	Peking	6	5	BR
P24A07E		2.4	3125	6	6	1K	3*	MT	5	4	8*	PI88788	4	7	BR
P25A16E		2.5	3150	8	7	1K	4*	MT	6	7	8*	Peking	6	5	BR
Z SÉRIE SOYA P28Z30E		2.8	3225	8	7	1K	6*	HT	5	6*	7*	PI88788	5	5	N
Z SÉRIE SOYA P28Z89E		2.8	3225	8	7	1K	4*	HT	5	7	6*	Peking	6	5	BR
Z SÉRIE SOYA P31Z32E		3.1	3300	8	7	1K	5*	MT	6	6	8*	PI88788	6	5	N
Z SÉRIE SOYA P32Z91E		3.2	3325	9	7	1K,3A		HT	5	5	3*	Peking	6	5	N
P07A10	Conventionnel	0.7	2700	6*	8	1C	7	MS	4	4*	3*	PI88788	7	6	J
P09A20†	Conventionnel	0.9	2750	8*	7*	1C,3A		MS		7*	3*		4	4	F
P11A10	Conventionnel	1.1	2800	6	7	3A		HT	4	4*	4	PI88788	4	6	J
P11A67†	Conventionnel	1.1	2800	8	7				6*	4*			6	6	F
P15A20	Conventionnel	1.5	2900	7	8	1C	7	HT	5	3*	5*	PI88788	5	5	J
P21A20	Conventionnel	2.1	3050	6	7	1C	5	HT	4	5	5	PI88788	6	4	F
Z SÉRIE SOYA NOUVEAU P22Z50	Conventionnel	2.2	3075	6*	7	1C	7*	HT	5*	5*	5*	PI88788	6*	5	F

NOUVEAU = Nouveau produit. Les quantités peuvent être limitées.

† Ne peut être vendu hors Québec

Les cotes marquées d'un astérisque () indiquent des données préliminaires sujettes à changement lorsque des données additionnelles seront accessibles.

Les soyas de marque Pioneer® peuvent être protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement fongicide de semences LumiTreo™. Assurez-vous d'ajouter le traitement insecticide de semences Lumiderm™ pour une protection maximale.

Les semences traitées avec ce produit ne sont pas considérées comme un pesticide de classe E en vertu du Règlement de l'Ontario 63/09 de la Loi sur les pesticides. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1er août 2025, Lumiderm est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations reliées aux maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 23.

PIONEER SOYA

CULTIVER DU SOYA, C'EST BIEN. BATTRE DES RECORDS C'EST MIEUX!

Soutenues par plus de 100 ans d'innovation, en matière de génétique, les soyas Série Z, de marque Pioneer®, sautent une génération. Une performance inégalée, des rendements plus élevés et des experts locaux qui connaissent votre champ, comme le fond de leur poche, font que nous sommes la première marque de soya au Canada.

On met la barre haute. Pioneer.com/Z-Series



Marques de commerce de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées. © 2025 Corteva



PIONEER

100 ANS

SEMEZ LA 100^e SAISON DE PIONEER!

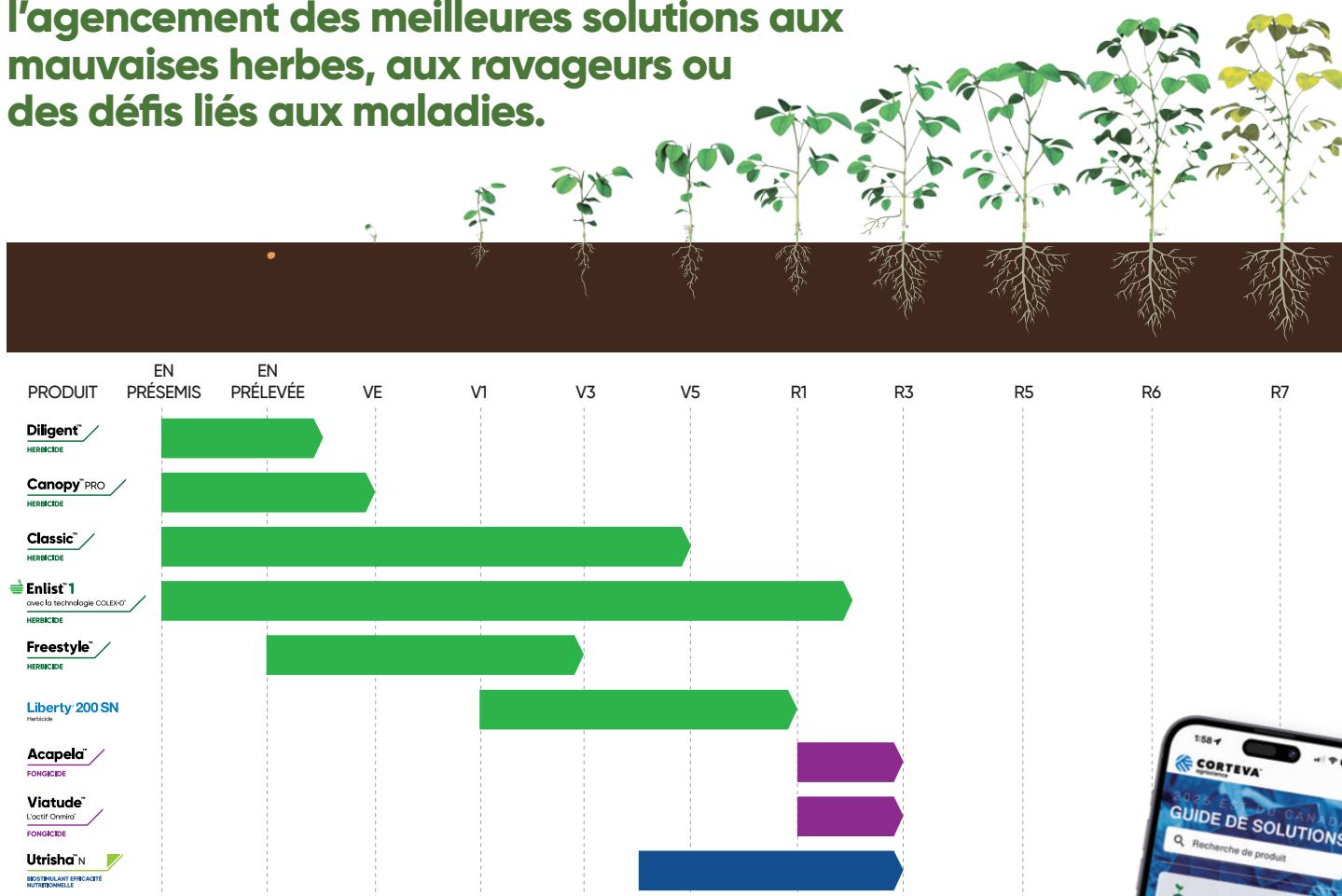
Maximiser le rendement de votre soya Enlist E3™ Pioneer®

Un **programme herbicide en deux passages** est recommandé pour tout système de soya, y compris les soyas Enlist E3.

LES AVANTAGES SONT LES SUIVANTS :

- Optimiser le rendement** en éliminant la compétition, tôt en saison, des mauvaises herbes
- Réduire les risques** – Permet l'application ponctuelle en postlevée des herbicides Enlist
- Multi-modes d'action pour la gestion de la résistance contre les mauvaises herbes difficiles à contrôler et résistants

La protection complète des cultures commence par l'agencement des meilleures solutions aux mauvaises herbes, aux ravageurs ou des défis liés aux maladies.



¹ Pour utilisation sur les soyas Enlist E3® seulement.

Corteva Agriscience est fière d'offrir des solutions de protection des cultures de premier plan, y compris une gamme complète de produits pour le soya. Cela signifie que les agriculteurs peuvent gérer leurs surfaces en soya grâce aux connaissances, à la technologie et aux solutions de Corteva.

Téléchargez l'application « Guide de solutions » dès aujourd'hui!





PIONEER®

PRODUITS D'ENSILAGE DE MAÏS TONNEDGE DE MARQUE PIONEER®

TONNEDGE

Les producteurs peuvent profiter des hybrides de maïs ensilage TonnEdge, exclusifs à la marque Pioneer® et animés par la Zone Ensilage®. Ces hybrides présentent un potentiel de tonnage élevé et une santé supérieure du plant. De plus, puisque l'accent porte sur la sélection locale, l'agronomie et la qualité, ces hybrides affichent un avantage sur la concurrence. Tout cela s'accompagne du service, de l'assistance et des outils dont vous avez besoin afin de produire des aliments de la plus haute qualité pour votre exploitation.

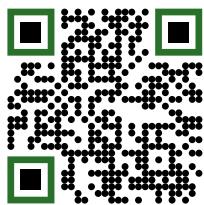


Comment expliquer le fait que les hybrides pour ensilage de maïs Pioneer® TonnEdge montent la barre d'un cran ?

LIVRER PLUS DE TONNAGE POTENTIEL	SE CONCENTRER SUR DES CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES AMÉLIORÉES.	OFFRIR DES HYBRIDES QUI MÈNENT À UNE QUALITÉ ÉLEVÉE.
<p>Les produits d'ensilage de maïs TonnEdge de marque Pioneer® sont sélectionnés pour offrir un potentiel de tonnage élevé afin d'optimiser la rentabilité de chaque acre.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nos sélectionneurs choisissent ces hybrides pour leur potentiel de tonnage élevé, de même que pour leur stabilité agronomique afin qu'ils brillent dans vos champs. Ils visent à obtenir un rendement élevé en biomasse avec ces hybrides. Sélection génétique : Grâce à un solide moteur en recherche et de développement, nous investissons pour introduire de nouveaux germoplasmes d'élite. Rigoureusement testées, avant de se retrouver dans un sac Pioneer, ces semences assurent un bon fonctionnement sous différents environnements et conditions variées. 	<p>Les produits d'ensilage de maïs TonnEdge de Pioneer® sont croisés et sélectionnés pour des caractères agronomiques régionaux clés afin de maximiser la qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> Ces hybrides offrent une santé du plant supérieure, avec résistance intrinsèque aux maladies et aux ravageurs courants. Leur tolérance au stress leur permet de fonctionner sous des conditions environnementales difficiles et d'atteindre leur rendement au fil du temps. Les sélectionneurs se concentrent également sur les caractéristiques agronomiques régionales générales présentant un avantage. Les sélectionneurs locaux choisissent les caractères et les caractéristiques agronomiques qui conviennent le mieux à vos surfaces. Les plants en santé déposent plus d'amidon en fin de saison. Ils maintiennent la digestibilité des fibres et offrent une fenêtre de récolte élargie. 	<p>Les producteurs d'ensilage obtiennent un aliment de qualité à récolter pour générer plus de lait et/ou plus de viande de bovin.</p> <ul style="list-style-type: none"> Ces caractéristiques clés de qualité comprennent l'amidon, la digestibilité des fibres et le lait ou viande par acre. Des produits qui livrent des teneurs élevées en amidon dans de multiples environnements de culture. Des produits porteurs d'une qualité nutritionnelle élevée qui se traduit par une meilleure efficacité alimentaire et une performance améliorée de l'animal.

Veuillez contacter votre équipe locale Pioneer pour obtenir plus d'informations

Produit de marque Pioneer®	Segment d'ensilage	Segment technologique		CCM ensilage	Rendement ensilage	Amidon et sucre	Protéine brute de l'ensilage	Lait par acre	Lait par tonne	Robustesse de la tige	Robustesse des racines	Levée sous stress	Tolérance à la sécheresse	Verdeur	Taille du plant	Hauteur de l'épi	Brûlure septentriionale	Fusariose de l'épi (Gibberella)	Tache goudronneuse
P7574AM	TONNEDGE		79	9	7	8	9	6	6	4	6	5	6	6	6	4			
P8294Q	TONNEDGE		83	8	7	7	8	6	5	4	5	6	6	7	7	5		6*	
P87040V	TONNEDGE		88	8	7	7	8	8	5	6	5	6	5	6	6	5			
P91083V	TONNEDGE		93	8	7	6	7	7	7	5	5	6	5	5	6	6	5	4*	
P9466AML	TONNEDGE		91	8	8	6	8	7	7	6	7	7	5	6	6	5	5	5	
P96567Q	TONNEDGE		97	8	7	6	8	7	6	6	5	8	7	5	5	6	5	6	
P9823Q	TONNEDGE		98	9	7	7	8	7	5	6	5	6	5	6	6	6	5	5*	
P0035Q	TONNEDGE		101	9	7	6	8	7	5	6	5	9	7	6	5	5	5	7	
P0529Q	TONNEDGE		105	8	8	7	8	7	6	6	5	6	5	6	6	6	5	6*	
P0720Q	TONNEDGE		112	7	8	7	9	9	6	7	5	8	6	5	6	6	4	7	



Balayer le code QR
pour en savoir plus.

NOUVEAU = Nouveau produit. Les quantités peuvent être limitées. **AQ** = caractère Optimum® AQUAMax®

Cotes relatives aux maladies et aux parasites : 8–9 = Très résistant ; 6–7 = Résistant ; 4–5 = Moyennement résistant ; 1–3 = Susceptible ; Blanc = Données insuffisantes.

* Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires sujettes à changer lorsque plus de données seront accessibles.

Les produits de maïs grain de marque Pioneer® sont protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement insecticide de semences Lumivia®, le nouveau traitement nématicide de semences Lumialza™ et notre nouvel ensemble de traitements fungicides de semences Lumiscend® Pro.

Dans le cadre de la Loi sur les pesticides 63/09 de l'Ontario, Lumivia et Lumialza ne sont pas considérés comme des pesticides de classe E. Certains produits de maïs de marque Pioneer® sont disponibles avec un traitement de semences à dose élevée (Lumivia et clothianidine). La clothianidine est un pesticide de classe E. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1 août 2025, Lumivia est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour obtenir plus d'informations, veuillez parler à votre représentant Pioneer. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, [voir la page 22](#).

Produit de marque Pioneer®	Segment d'ensilage	Segment technologique	CCM ensilage	Rendement ensilage	Amidon et sucre	Protéine brute de l'ensilage	Lait par acré	Lait par tonne	Robustesse de la tige	Robustesse des racines	Levée sous stress	Tolérance à la sécheresse	Verdeur	Taille du plant	Hauteur de l'épi	Brûlure septentrionale	Fusariose de l'épi (Gibberella)	Tache goudronneuse
NOUVEAU P71231PCE	Deux fins	  	68	6	9	7	7	8	6	7	5	7	5	4	4	6		
P7211AM	Deux fins	  	71	8	9	7	9	9	6	5	4	7	3	3	4	5		
NOUVEAU P78150PCE	Deux fins	  	77	8	8	8	7	7	5	5	5	6	6	5	5	5		
P9233Q	Deux fins	  	90	8	8	6	8	8	4	6	6	6	6	6	7	6	5	5*
NOUVEAU P98125V	Deux fins	  	98	8	8	7	7	8	6	9	5	6	5	5	5	6	4	3*
NOUVEAU P9955V	Deux fins	  	99	8	8	7	7	8	5	7	5	7	5	6	5	4	5	5
P0075Q	Deux fins	  	106	8	7	7	8	8	6	6	6	8	5	5	5	6	6	6
NOUVEAU P01851V	Deux fins	  	100	9	7	7	7	9	5	7	6	6	6	5	5	6	5	4*
NOUVEAU P03115V	Deux fins	  	102	7	8	6	7	7	4	6	5	9	5	6	6	6	5	6
P9482SSE	BMR	 	95	6	6	7	7	9	7	4	7	5		8	8	3		
P95075Q	Bovalta BMR	  	95	7	7	8	7	8		6	5		4	5	6	4		
P9884Q	Bovalta BMR	  	98	7	7	8	7	9	4	5	5		5	5	5	5		
P08133Q	Bovalta BMR	  	108	7	7	7	7	9		6	5		5	7	7	5		
P9789AMXT	Spécifique à l'ensilage	  	95	8	7	9	8	7	5	6	6	6	7	6	5	6	4	
P9377AMXT	Spécifique à l'ensilage	  	93	9	7	9	6	6	4	8	6	7	8	6	8	6	5	
P0031Q	Spécifique à l'ensilage	  	101	8	9	6	9	7	5	6	6	6	4	5	6	6	5	5*
P0242AMXT	Spécifique à l'ensilage	  	104	7	9	7	8	9	6	5	5	7	4	6	5	5	6	
P0789AMXT	Spécifique à l'ensilage	  	107	9	6	7	9	7	6	5	6	4	7	9	8	5		

NOUVEAU = Nouveau produit. Les quantités peuvent être limitées.

Cotes relatives aux maladies et aux parasites : 8-9 = Très résistant ; 6-7 = Résistant ; 4-5 = Moyennement résistant ; 1-3 = Susceptible ; Blanc = Données insuffisantes.

* Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires sujettes à changer lorsque plus de données seront accessibles.

Les produits de maïs grain de marque Pioneer® sont protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement insecticide de semences Lumivida®, le nouveau traitement nématicide de semences Lumialza™ et notre nouvel ensemble de traitements fongicides de semences Lumiscend® Pro.

Dans le cadre de la Loi sur les pesticides 63/09 de l'Ontario, Lumivida et Lumialza ne sont pas considérés comme des pesticides de classe E. Certains produits de maïs de marque Pioneer® sont disponibles avec un traitement de semences à dose élevée (Lumivida et clothianidine). La clothianidine est un pesticide de classe E. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1 août 2025, Lumivida est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour obtenir plus d'informations, veuillez parler à votre représentant Pioneer. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, [voir la page 22](#).



	INOCULANTS			LA TECHNOLOGIE RAPID REACT®			LA TECHNOLOGIE NUTRIVAIL® (ALIMENTATION ANIMALE)		
	1189	11H50	1174	11C33	11B91	11G22	11CFT**	11GFT**	11AFT**
Options spécifiques aux cultures utilisant des souches bactériennes brevetées et exclusives	Inoculant pour maïs grain humide (MGH)	Inoculant pour luzerne	Inoculant multiculture	Ensilage de maïs Rapid React	MGH Rapid React	Luzerne/Herbe / Céréales Rapid React	Nutrivail pour ensilage de maïs	Herbe/ Céréales Nutrivail	Luzerne Nutrivail
Améliore la fermentation et réduit la perte de matière sèche	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Améliore la conservation des nutriments	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réduit de façon significative le réchauffement de la face exposée (silo-fosse, silo-meule) au moment de servir				X	X	X	X	X	X
Contribue à réduire le réchauffement dans l'ensemble de la RTM				X	X	X	X	X	X
Améliore la digestibilité de la fibre							X	X	X



LES INOCULANTS SILA-BAC® DE MARQUE PIONEER

Maximisez vos performances fourragères avec les inoculants spécifiques aux cultures de marque Pioneer, y compris les souches bactériennes exclusives qui permettent une fermentation rapide, réduisent les pertes de matière sèche et améliorent la stabilité dans la structure d'entreposage et la mangeoire.



UNE ÉQUIPE MONDIALE EN SCIENCE DE LA NUTRITION

Composée de spécialistes en nutrition, d'experts en production laitière, de stratégies en élevage et d'agronomes, l'équipe mondiale des sciences de la nutrition de Pioneer aide les producteurs à prendre les meilleures décisions pour leur exploitation, de la semence à l'alimentation.

* La technologie Rapid React® de stabilité aérobique[†]

** Souche de *L. buchneri* brevetée, exclusive et unique, présente seulement dans les produits Nutrivail® Feed Technology . Il est prouvé que la technologie améliore le taux de digestibilité des fibres.

† Améliore la stabilité aérobique et réduit le réchauffement par rapport à un ensilage non traité. Les résultats réels peuvent varier. L'effet de tout inoculant pour ensilage dépend de la gestion à la récolte, de l'entreposage et de la façon d'alimenter. Des facteurs comme l'humidité, la maturité, la longueur du hachage et la compaction détermineront l'efficacité de l'inoculant. Pour les définitions complètes concernant les descriptions de produits et les avis de non-responsabilité qui y sont reliés, de même que pour toutes les autres informations aux présentes, voir la page 24.

Produit de marque Pioneer®	Type de blé	Date d'épiaison – Nord	Rendement – emplacement principal	Poids spécifique	Résistance (vers)	Rusticité	Taille du plant	Brûture de la feuille	Rouille de la feuille	Rouille jaune striée	Oïdium blanc	Brûture de l'épi causée par Fusarium	Virus de la mosaïque des stries	Virus de la mosaïque provenant du sol	Pointage, rendement en farine	Pointage, douceur de la farine	Type d'épi	
25R29 	Blé tendre rouge	+1	9	8	7	8	6	6	4	4	5	7	7	7	6	5	6	Barbu
25R46*†	Blé tendre rouge	-0.5	7	8	6	6	5	5	3	2	6	7	7	7	7	3	6	Barbu
25R64† 	Blé tendre rouge	+1	9	5	7	7	5	5	5	7	8	6	8	7	6	7	Barbu	
25R65† 	Blé tendre rouge	+1	9	6	7	5	4	7	4	6	7	6	6	7	8	7	Barbu	
25W38 	Blé tendre blanc	2	7	5	8	6	3	6	5	8	9	7	7	7	8	7	Barbu	

Contactez votre représentant Pioneer pour connaître les produits offerts dans votre région.

* Ne peut être vendu hors Québec.

† Les 25R46, 25R64 et le 25R65 sont les seuls produits enregistrés et offert à la vente au Québec.

Les cotes des caractères fournissent des informations clés, utiles pour la sélection et la gestion des produits de marque Pioneer® dans votre région. Les pointages sont basés sur des tests par période d'années jusqu'à la récolte 2024. Ils étaient les plus récents disponibles au moment de l'impression. Certains pointages peuvent changer pendant la saison 2025. Contactez votre représentant Pioneer avant de semer pour obtenir les informations les plus récentes sur l'évaluation des caractères. Pour les définitions complètes et les clauses de nonresponsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, [voir la page 24](#).

Produit de marque Pioneer®	Caractère de tolérance à l'herbicide	Maturité	Résistance à l'éclatement	Résistance (hernie des crucifères)	Hernie des crucifères	Jambe noire	Jambe noire	Pourriture sclérotique	Flétrissement fusarien	Marbrure verticillienne	Croissance initiale	Contenu en graines vertes	Tenue au champ	Taille du plant
P520L 	5	Oui	CR9	R	R	8		R	3	7	8	7	7	7
P514CL†		5		CR5	R	R	8		R	3	7	8	7	8
100 SERIES NOUVEAU P1530G		5		CR6	R	MR	7		R	4	7	8	7	8
NOUVEAU P617SL		6		CR9	R	R	7	8	R	7	6	8	7	8

NOUVEAU = Nouveau produit. Les quantités peuvent être limitées.

† Offert uniquement au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard

Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, [voir la page 24](#).



1926 - 2026

Célébrer 100 ans



PIONEER®
100 ANS



Tout naturellement, notre entreprise adopte une approche à long terme dans toutes ses activités.

Nous nous efforçons à produire les meilleurs produits sur le marché.

L'honnêteté et l'équité rythment nos échanges avec nos clients, nos employés et nos partenaires commerciaux.

Nous commercialisons vigoureusement nos produits, sans fausse déclaration.

Nous fournissons des informations de gestion utiles pour aider les clients à tirer un profit optimal de nos produits.



NOTES DE BAS DE PAGE – MAÏS

Tous les pointages des produits de refuge intégrés sont basés sur le composant principal.

Tous les produits Pioneer sont des hybrides, sauf s'ils sont désignés par Q, AM, AML, AMXT, PCE et V, auquel cas ce sont des marques.

Les cotes marquées avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires susceptibles d'être modifiées lorsque des données supplémentaires seront disponibles.

La performance du produit varie dans les environnements où la quantité d'eau est limitée. Elle dépend de beaucoup de facteurs dont : la sévérité et le moment où la quantité d'eau est restreinte, le stress causé par la chaleur, le type de sol, les pratiques culturelles et le stress environnemental, de même que la maladie et la pression des parasites. Tous les produits peuvent afficher un rendement réduit lorsqu'ils subissent des stress provoqués par le manque d'eau ou la chaleur. Les résultats individuels peuvent varier.

IMPORTANT : Les pointages des caractéristiques fournissent de l'information clé utile pour sélectionner et bien gérer les produits de marque Pioneer® dans votre région. L'information et les cotes sont basées sur des comparaisons relatives à d'autres produits Pioneer et non par rapport aux produits concurrents. L'information et les pointages sont établis par les responsables de la recherche de Pioneer. Les pointages sont basés sur des tests selon la période de l'année jusqu'à la récolte 2024. Ils sont les plus récents disponibles au moment d'imprimer les données. Certains pointages peuvent changer après la récolte de 2025. Les pointages représentent la moyenne des données de performance dans toutes les aires d'adaptation, sous de multiples conditions de croissance, et une plage étendue de types de climats et de sols. Les pointages peuvent ne pas prédire les résultats futurs. Tous les produits d'une même famille d'hybrides reçoivent le même pointage, sauf si les observations indiquent une différence significative. Les réponses de chaque produit sont variables et sujettes à différentes pressions provenant de l'environnement, des maladies et des parasites. Veuillez utiliser cette information uniquement comme un élément d'aide à la décision pour le positionnement de produits. Veuillez vous référer à pioneer.com/ca-fr ou veuillez contacter un représentant Pioneer pour obtenir la plus récente et la plus complète liste de caractères et de cotes pour chaque produit de marque Pioneer. Il saura aussi vous conseiller sur l'endroit où semer le produit en ajoutant des suggestions de gestion sur mesure pour votre entreprise et vos conditions locales.

SEGMENT TECHNOLOGIQUE : AM – Système de protection contre les insectes Optimum® AcreMax® avec YGCB, HX1, LL, RR2. Contient une solution de refuge intégrée dans un seul sac pour les insectes nuisibles aériens. **AMXT** (Optimum® AcreMax® XTreme) – Contient une solution de refuge intégrée dans un seul sac pour les insectes aériens et souterrains. Le principal composant contient le caractère Agrisure® RW, un caractère Bt et les gènes Herculex® XTRA. **AML** – Les produits Optimum® AcreMax® Leptra® avec AVBL, YGCB, HX1, LL, RR2. Contient une solution de refuge intégrée dans un seul sac pour les insectes nuisibles aériens. **LL** – Contient le gène LibertyLink® de résistance à l'herbicide Liberty®. **PCE** – Les produits de maïs PowerCore® Enlist™ Refuge Advanced® avec HX1, VTP, ENL, LL, RR2 contiennent un refuge intégré dans le sac, une solution contre les insectes hors sol. **Q** (Qrome®) – contient un refuge intégré dans le sac, une solution contre les insectes dans le sol et hors du sol. Le composant principal contient le caractère Agrisure® RW, le caractère Bt, et le gène

Herculex® XTRA. **RR2** – Contient le caractère Roundup Ready® Maïs 2 qui fournit la sécurité de la culture pour applications sur celle-ci d'herbicides à base de glyphosate si appliqués conformément aux directives de l'étiquette.

V – Vorceed™ Enlist™, produits avec V, LL, RR, ENL. Il contient dans le même sac la solution de refuge intégré à multiples modes d'action contre les insectes aériens et ceux dans le sol. La composante principale contient les gènes Herculex® XTRA, le caractère RW3 et le caractère VTP.

TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. Les cultures Roundup Ready® contiennent des gènes qui confèrent une résistance au glyphosate, l'ingrédient actif des herbicides agricoles de marque la Roundup®. Les herbicides agricoles de la marque Roundup® tueront les cultures qui ne sont pas tolérantes au glyphosate. Enlist Duo™ et Enlist™ 1 sont les seuls produits 2,4-D autorisés pour utilisation sur les cultures Enlist™. Consulter les étiquettes des herbicides Enlist pour connaître les espèces de mauvaises herbes supprimées.



Agrisure RW

Agrisure Viptera

Roundup Ready® est une marque déposée utilisée sous autorisation de la compagnie Monsanto. Liberty®, LibertyLink® et le logo de la goutte d'eau sont des marques de commerce de BASF. Agrisure® est une marque déposée et utilisée sous autorisation de la société Syngenta. La technologie Agrisure® incorporée à ces semences est commercialisée sous autorisation de Syngenta Protection des cultures AG. PowerCore®, technologie à multiples événements conçue par Corteva Agriscience et Monsanto. PowerCore® est une marque déposée de Monsanto Technology LLC. Toujours suivre les recommandations concernant la GRI, celles relatives à la mise en marché du grain et toutes les autres pratiques de gouvernance, de même que les directives de l'étiquette du pesticide.

SEGMENT DE MARCHÉ : Les désignations indiquent que le produit convient également au marché suivant : AQ – Produit Optimum® Aquamax®; BMR – maïs à nervure brune; BOV – maïs Bovalta® BMR; TE – hybrides de maïs-ensilage TonnEdge, exclusifs à la marque Pioneer® et animés par la Zone Ensilage®.

CCM (MATURITÉ RELATIVE COMPARÉE) : Il n'existe pas de norme dans l'industrie pour établir les cotes de maturité. Donc, il est difficile de comparer la maturité des produits et le degré d'humidité à la récolte entre compagnies. Utiliser les cotes CCM pour comparer les produits de marque Pioneer® à des hybrides concurrents similaires en ce qui a trait à la maturité et à l'humidité à la récolte. Les cotes CCM, de même que celles de l'humidité à la récolte de produits d'une même famille peuvent varier légèrement, selon le niveau d'infestation par les insectes (pyrale et chrysomèle des racines). Les hybrides classiques et les hybrides purs d'une même famille, porteurs du gène RR2 auront habituellement une CCM d'une à deux unités plus hâties que celle indiquée lorsque l'infestation par les insectes varie de modérée à grave. Une différence d'une unité de CCM équivaut à environ un demi-point d'humidité de différence à la récolte.

CCM PHYSIOLOGIQUE : Mesure les différences de maturité jusqu'au stade de la ligne de lait zéro. Pour vous aider à décider si un nouvel hybride convient à la saison de croissance de votre région, comparez son CCM physiologique à celui d'un hybride que vous semez ou qui est utilisé avec succès dans votre région.

CASSURE SPONTANÉE MI-SAISON : Les cotes sont établies selon la fréquence et la sévérité du bris de la tige à partir du bas jusqu'aux entrecoups du milieu. Habituellement, la croissance de rapide à optimale favorise le bris. La réponse relative des produits peut varier selon la date du semis, le stade de croissance, le taux de croissance, la vitesse du vent et d'autres variables. Les pointages sont obtenus à partir d'observations naturelles et d'évaluations artificielles immédiatement avant la sortie de la panicule. NOTE : Les cotes ne reflètent pas le bris aggravé par ou causé par l'interaction d'un herbicide. L'utilisation d'herbicides régulateurs de croissance comme le 2,4-D et le dicamba peut accroître le potentiel de fragilité au bris des produits de maïs (sauf si Enlist 1 ou Enlist Duo est appliquée aux produits de maïs Enlist). Ils présentent un risque plus élevé relié à l'utilisation d'herbicides régulateurs de croissance. Une application hâtive, les bonnes doses et les méthodes d'application adéquates, de même que la sélection de l'hybride et de l'herbicide peuvent aider à réduire le risque. **PRÉCAUTION**

À PRENDRE AVEC CASSURE SPONTANÉE

MI-SAISON : Dans les régions à potentiel plus élevé de bris des tiges, les producteurs doivent évaluer le risque de semer des produits dont la cote de fragilité est de 4 ou moins, contre la performance générale de produits plus résistants ayant des cotes plus élevées. Tous les produits connaissent une période de susceptibilité où la tige est plus fragile. Les produits aux cotes de fragilité sous la moyenne peuvent avoir une période de susceptibilité plus longue. Ou, ils peuvent subir plus de bris de tiges durant cette période, comparativement à des hybrides qui possèdent des cotes de fragilité plus élevées.

LEVÉE SOUS STRESS : Tous les produits devraient établir des peuplements normaux dans des conditions de sol moyennes. La levée sous stress mesure la capacité génétique ou le potentiel à lever sous des conditions environnementales stressantes (sols froids et humides ou de courtes périodes de basses températures), par rapport aux autres produits de la marque Pioneer. Les cotes allant de 7 à 9 indiquent un potentiel supérieur à la moyenne d'établir une population normale sous de telles conditions ; une cote 5 à 6 indique un potentiel moyen d'établir une population normale sous conditions de stress. Des cotes allant de 1 à 4 soulignent un potentiel inférieur à la moyenne d'établir une population normale sous stress. Le produit ne devrait pas être utilisé si de graves conditions sont attendues immédiatement après le semis. La levée sous stress n'est pas une évaluation de la sensibilité aux maladies des plantules, d'une croissance hâtive ou de la vitesse de levée.

A TOLÉRANCE À LA SÉCHERESSE : La tolérance à la sécheresse est un caractère complexe, déterminé par la capacité d'une plateforme à maintenir le rendement sous des environnements à humidité limitée. Un pointage plus élevé indique un potentiel de rendements plus élevés par rapport à d'autres plateformes de maturité similaires sous des environnements à humidité limitée.

SÉCHAGE NATUREL DU GRAIN : Compare les produits de maturité similaire pour le taux de perte d'humidité pendant le séchage du grain. Un pointage plus élevé indique un séchage plus rapide. Un pointage moindre indique un séchage plus lent, ou une plus grande possibilité d'ensilage et de récolte comme maïs grain humide.

VERDEUR : Indicateur de la santé du plant en fin de saison. Un pointage plus élevé indique une capacité à survivre plus longtemps dans la saison de croissance. Les pointages sont notés au moment où le grain approche son stade de maturité physiologique (ligne de lait à zéro).

POIDS SPÉCIFIQUE : Un pointage plus élevé indique un poids spécifique plus grand.

TAILLE DU PLANT : **9** = Très grand ; **1** = Petit.

HAUTEUR DE L'ÉPI : **9** = Élevé ; **1** = Faible.

PRÉCAUTION CONTRE LES MALADIES :

Le producteur doit comparer le potentiel de rendement du produit, sa maturité, choix des pratiques culturelles au risque anticipé d'une maladie en particulier et du besoin de résistance. Sous des conditions de risque élevé de maladie, envisagez de semer des produits ayant au moins une résistance modérée de 4 ou plus pour aider à réduire le risque. Lorsque des produits sensibles ayant un indice de maladie de 1 à 3 sont semés dans des conditions de forte pression de maladie, le producteur accepte un niveau de risque plus élevé. Si les conditions sont graves, même les produits classés comme résistants peuvent être affectés négativement. Indépendamment de la réduction du rendement, les maladies peuvent prédisposer les plants à des maladies secondaires telles que la pourriture des tiges. Cela nécessite une surveillance individuelle du champ et du produit concernant la stabilité de la tige et une récolte ponctuelle, lorsque justifiée.

COTES RELATIVES AUX MALADIES ET AUX PARASITES : **8-9** = Très résistant ; **6-7** = Résistant ; **4-5** = Résistance modérée ; **1-3** = Susceptible ; **Blanc** = Données insuffisantes.

PRÉCAUTION CONTRE LA TACHE GRISE DE LA FEUILLE

FEUILLE : Dans les champs de maïs sur maïs dont l'historique inclut la tache fusarienne grise (TFG), éviter de semer des produits ayant une cote moindre pour la TFG, à moins que les méthodes de travail du sol utilisées enterrent des quantités importantes de résidus de maïs et d'inoculum.

AVERTISSEMENT CONCERNANT BRÛLURE

SEPTENTRIONALE : Sous les conditions où le risque de dommage dû à Brûlure septentrionale est élevé, les producteurs devraient envisager de semer uniquement des produits ayant au moins une résistance modérée de 4 ou plus à la cette maladie.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA FUSARIOSE DE L'ÉPI : Cotes basées sur les symptômes visuels à la récolte. Si la pourriture de l'épi par Gibberella a causé des dommages importants dans le passé, les producteurs devraient envisager de semer uniquement des produits ayant au moins une cote de 5 ou plus reliée à la fusariose de l'épi causée par Gibberella.

TACHE GOUDRONNEUSE AVERTISSEMENT : Les pointages alloués relatifs à la tache goudronneuse reflètent la sensibilité relative des hybrides évalués. Les produits ayant un pointage plus élevé présentent un risque plus faible de développer une maladie grave. Dans les zones où la pression de la tache goudronneuse est forte, envisagez d'utiliser des produits ayant un indice plus élevé. En outre, envisagez d'utiliser des fongicides étiquetés pour être utilisés contre la tache goudronneuse lorsque la maladie est présente. Au fur et à mesure que des preuves seront recueillies, des pointages minimums seront suggérés pour les conditions à haut risque.

CCM DE L'ENSILAGE : Puisque l'industrie n'a pas de norme concernant la maturité de l'ensilage, il est difficile de comparer pour différentes compagnies la maturité et le taux d'humidité à la récolte entre les hybrides de maïs ensilage. Les cotes CCM Pioneer fournissent une comparaison relative, parmi les hybrides Pioneer®, des taux d'humidité du plant complet où il est possible de le récolter. Cette cote est sur la même échelle que celle des CCM fournies pour les hybrides de maïs grains. Elle ne représente pas les jours réels du semis ou de la levée jusqu'à l'humidité à la récolte ou à la moitié de la ligne de maturité.

RENDEMENT ENSILAGE : Basé sur le rendement de la plante entière par acre (ajusté à 35 % de matière sèche) d'une comparaison pluriannuelle avec d'autres produits dans une fourchette de maturité ne dépassant pas 5 unités CCM d'ensilage.

AMIDON ET SUCRE, % : Pourcentage d'amidon et de sucres solubles (base ms) dans tout le plant, prédit par la spectroscopie proche infrarouge (NIRS)

PROTÉINE BRUTE DE L'ENSILAGE : Basée sur la quantité de protéines brutes dans le plant complet, quantité prédite par NIRS.

LAIT PAR ACRE : **9** = Exceptionnel, **1** = Médiocre, sur la base de l'étude MILK2006 de l'Université du Wisconsin qui utilise le rendement de l'ensilage, la teneur en nutriments et la digestibilité.

LAIT PAR TONNE : **9** = Exceptionnel ; **1** = Médiocre, sur la base de l'étude MILK2006 de l'Université du Wisconsin qui utilise le rendement de l'ensilage, la teneur en nutriments et la digestibilité.

NOTES DE PIED DE PAGE – SOYA

Tous les produits Pioneer marqués d'un ™ sont des marques de commerce.

Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires susceptibles d'être modifiées lorsque des données supplémentaires seront disponibles.

IMPORTANT : Les réponses de chaque produit sont variables et sujettes à différentes pressions provenant de l'environnement, des maladies et des parasites. Veuillez utiliser cette information uniquement comme un élément d'aide à la décision pour le positionnement de produits. Les résultats individuels peuvent varier. Les pointages des caractères fournissent de l'information clé utile pour sélectionner et bien gérer les produits de marque Pioneer® dans votre région. Les informations et les pointages sont basés sur des tests selon la période de l'année jusqu'à la récolte 2024. Ils sont les plus récents disponibles au moment d'imprimer les données. Certains pointages peuvent changer après la récolte de 2025. Les pointages représentent la moyenne des données de performance dans toutes les aires d'adaptation, dans des conditions normales, et une plage étendue de types de climats et de sols et ne peuvent pas prédire les résultats futurs. Référez-vous à www.pioneer.com/ca-fr ou contactez votre représentant Pioneer pour obtenir la liste des caractères et des pointages la plus récente et la plus complète pour chaque marque de produit Pioneer et pour obtenir des suggestions de placement et de gestion des produits spécifiques à votre opération et aux conditions locales.

SEGMENT TECHNOLOGIQUE : Toujours suivre les pratiques de gouvernance indiquées dans le Guide d'utilisation du produit (GUP) ou autres exigences de gouvernance spécifiques au produit, y compris celles reliées à la mise en marché des grains et les directives apparaissant sur l'étiquette du pesticide. Enlist Duo™ et Enlist™ 1 sont les seuls produits 2,4-D autorisés pour utilisation sur les cultures Enlist™. **TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE**. Les herbicides à base de glyphosate tueront les cultures non tolérantes au glyphosate. Corteva Agriscience est membre d'Excellence Through Stewardship® (ETS). Les produits de Corteva Agriscience sont commercialisés selon les orientations ETS pour le lancement de produits. Ils sont conformes aux politiques de Corteva Agriscience concernant la gouvernance de ces produits. Conformément à ces directives, notre processus de lancement responsable de nouveaux produits comprend

un processus en place de longue date visant à évaluer les informations sur les marchés d'exportation, les consultations de la chaîne de valeur et la fonctionnalité réglementaire. Les producteurs et les utilisateurs finaux doivent prendre toutes les mesures à leur portée pour respecter les exigences de gestion appropriées. Ils doivent aussi confirmer l'acceptation par leur acheteur des céréales ou autres matériaux achetés. Pour obtenir des informations plus détaillées sur le statut d'un caractère ou d'une combinaison de caractères, veuillez consulter le site www.biotastradestatus.com. Excellence Through Stewardship® est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship. L'élément transgénique des soyas Enlist E3® a été conçu conjointement par Corteva Agriscience et M.S. Technologies, L.L.C., qui en sont également les propriétaires. LIBERTY est une marque déposée de BASF, utilisée sous licence par BASF Canada Inc. © 2025 BASF Canada Inc.



MATURITÉ RELATIVE : Indique la cote de maturité relative du groupe. Le premier ou les deux premiers chiffres représentent le groupe de maturité générale. Le dernier chiffre indique la maturité relative au sein du groupe sur une échelle de 0 à 9, où 0 est hâtif et 9 est tardif.

LEVÉE EN CHAMP : Cote basée sur la vitesse et la force de levée sous des températures moins qu'optimales. 1 à 3 = Inférieur à la moyenne ; 4 à 6 = Moyen ; 7 à 9 = Excellent.

GÈNE PHYTOPHTHORA :

BLANC = Aucun gène spécifique de résistance.

RPS1^A = Contient Rps1c ou Rps1k Résistance à Phytophthora

RPS 1A = Offre une résistance aux races 1, 2, 10, 11, 13-18, 24, 26, 27, 31, 32, 36, 38, 48, 50-52, 54-55

RPS 1C = Offre une résistance aux races 1-3, 6-11, 13, 15, 17, 21, 23, 24, 26, 28-30, 32, 34, 36, 38, 41, 42, 44, 48, 50, 52, 54, 55

RPS 1K = Offre une résistance aux races 1-11, 13-15, 17, 18, 21-24, 26, 36-38, 42-44, 46-55

RPS 6 = Offre une résistance aux races 1-4, 10, 12, 14-16, 18-21, 25, 28, 33-35, 38-48, 52-54

RPS 3A = Offre une résistance aux races 1-5, 8-9, 11, 13-14, 16, 18, 23, 25, 28-29, 31-35, 39-41, 43-45, 47-52, 54

RPS 3C = Offre une résistance aux races 1-4, 10-16, 18-36, 38-54

TOLÉRANCE EN CHAMP À PHYTOPHTHORA : Les produits ayant un pointage de tolérance élevé ont démontré leur capacité à prospérer en présence de races de Phytophthora contre lesquelles ils n'ont pas de résistance spécifique. Chez certains produits, la tolérance ne s'exprime qu'après le début de la croissance des plantules. Cela les rend sensibles à la fonte des semis pendant la levée et le début de la croissance des plantules.

POURRITURE BRUNE DE LA TIGE : **HT** = hautement tolérant; **MT** = modérément tolérant; **MS** = modérément sensible.

MOISISSURE BLANCHE : Pointages basés sur les observations de la recherche effectuée par Pioneer concernant la tolérance comparative à la moisissure blanche parmi divers produits de soya à plusieurs endroits et sur plusieurs années. Tous les produits sont capables de développer des symptômes de moisissure blanche en cas d'infestations graves. À notre connaissance, il n'existe aucun produit totalement résistant dans

l'industrie. Cependant, il existe des différences dans la capacité des produits à tolérer la moisissure blanche (c'est-à-dire la vitesse à laquelle l'infection se développe et l'étendue des dommages qu'elle cause). Ces pointages reflètent ces différences.

NÉMATODE À KYSTE DU SOYA : Présentement, sur le marché, il existe trois sources de résistance génétique au nématode à kyste du soya (NKS) : PI88788; PI548402 (également connu sous le nom de Pékin); PI437654 (également connu sous le nom de Hartwig); R = Résistant au NKS, mais la source de cette résistance n'est pas encore identifiée. PI88788 offre une résistance de bonne à excellente à la race 3 et une résistance de moyenne à excellente à la race 14. Le Pékin offre une résistance de très bonne à excellente aux races 1, 3 et 5. Pékin[®] offre une excellente résistance à la race 3 et une résistance inférieure à la moyenne à la race 5.

LARGEUR DE LA CANOPÉE : **9** = Extrêmement touffu ; **1** = Très étroit

TAILLE DU PLANT À MATURETÉ : **9** = Grand ; **1** = Petit

COULEUR DU HILE : **N** = Noir ; **BR** = Brun ; **F** = Fauve ; **G** = Gris ; **NI** = Noir imparfait ; **BF** = Bronzé ; **J** = Jaune (cair) ; **M** = Mélangée

NOTES DE PIED DE PAGE – INOCULANTS

IMPORTANT : Les informations et les cotes sont basées sur les comparaisons relatives à d'autres additifs pour fourrages de marque Sila-Bac[®] à l'intérieur de chaque culture et non par rapport aux produits concurrents. Les informations et les cotes sont assignées par Recherche Pioneer sur les additifs de fourrages. Elles sont basées sur la performance moyenne dans toutes les régions d'utilisation sous conditions normales, sur une grande plage de conditions environnementales et de gestion. Elles peuvent ne pas prédire les résultats à venir. Les réponses du produit sont variables. Elles sont sujettes à de nombreuses conditions environnementales et de gestion. Veuillez utiliser cette information comme étant seulement une partie du positionnement du produit. Veuillez vous référer à pioneer.com/ca-fr ou contactez un représentant Pioneer pour obtenir une liste complète et récente des caractères et des pointages de chacun des produits de marque Sila-Bac[®], de son positionnement et des suggestions de gestion particulières à votre entreprise et à vos conditions locales.

FERMENTATION : Le taux et l'étendue de la baisse du pH et la composition des acides de fermentation qui surviennent dans l'ensilage.

CONSERVATION DES NUTRIMENTS : Rétention de plus de sucres, d'amidon, de même qu'une réduction de la dégradation de la protéine par une baisse rapide du pH de l'ensilage.

DIGESTIBILITÉ DE LA FIBRE : Digestibilité de la fibre de la fibre détergent neutre (NDF) par les ruminants exprimée en pour cent de la NDF totale.

NOTES DE PIED DE PAGE – BLÉ

IMPORTANT : Les informations et les cotes sont basées sur des comparaisons avec d'autres produits de marque Pioneer[®] et non avec celles des produits concurrents. Les informations et les cotes sont assignées par les responsables de la recherche et les agronomes de Pioneer. Elles sont basées sur la performance moyenne dans toutes les régions d'adaptation, sous conditions normales, sur une grande plage de conditions météorologiques et types de sol. Elles peuvent

ne pas prédire les résultats à venir. Les réponses du produit sont variables. Elles sont sujettes à de nombreuses pressions de l'environnement, de la maladie et des parasites. Veuillez utiliser cette information comme étant seulement une partie du positionnement du produit. Veuillez consulter pioneer.com/ca-fr ou contactez un représentant Pioneer pour obtenir la liste la plus complète et récente des caractères et des pointages de chacun des produits Pioneer[®], de son positionnement et des suggestions de gestion particulières à votre entreprise et à vos conditions locales.

LES COTES NUMÉRIQUES : **9** = Exceptionnel ; **1** = Piètre ; **BLANC** = Données insuffisantes

DATE D'ÉPIAISON DANS LES AIRES D'ADAPTATION : Date d'épiaison en jours plus tôt (-) ou plus tard (+) que la variété 25R40 de marque Pioneer[®]

HAUTEUR DU PLANT : Faibles pointages = plus court

NOTES DE PIED DE PAGE – CANOLA

IMPORTANT : Les informations et les cotes sont basées sur des comparaisons avec d'autres produits de marque Pioneer[®] et non avec celles des produits concurrents. Les informations et les cotes sont assignées par les responsables de la recherche et les agronomes de Pioneer. Elles sont basées sur la performance moyenne dans toutes les régions d'adaptation, sous conditions normales, sur une grande plage de conditions météorologiques et types de sol. Elles peuvent ne pas prédire les résultats à venir. Les réponses du produit sont variables. Elles sont sujettes à de nombreuses pressions de l'environnement, de la maladie et des parasites. Veuillez utiliser cette information comme étant seulement une partie du positionnement du produit. Veuillez consulter pioneer.com/ca-fr ou contactez un représentant Pioneer pour obtenir la liste la plus complète et récente des caractères et des pointages de chacun des produits Pioneer, de son positionnement et des suggestions de gestion particulières à votre entreprise et à vos conditions locales.

CARACTÈRE DE TOLÉRANCE À L'HERBICIDE :

LES VARIÉTÉS PORTEUSES DU GÈNE LIBERTYLINK[®] (LL) RÉSISTENT À L'HERBICIDE LIBERTY[®]. Liberty[®], LibertyLink[®] et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.

LES HYBRIDES PORTEURS DU CARACTÈRE CLEARFIELD[®] (CL) tolèrent les taux étiquetés des herbicides Amity[™] WDG ou Ares[™] SN. Cette technologie permet les applications en postlevée de ces herbicides, sans dommage ou stress à la culture (voir l'étiquette de l'herbicide). Les herbicides étiquetés devraient être utilisés seulement sur les cultures d'hybrides ou de variétés qui possèdent le caractère Clearfield. Les symboles uniques de Clearfield et de Clearfield[®] sont des marques déposées de BASF.

Les HYBRIDES PORTEURS DU CARACTÈRE OPTIMUM[®] GLY tolèrent les doses homologuées d'herbicides à base de glyphosate. Cette technologie permet les applications en postlevée de ces herbicides, sans dommage ou stress à la culture (voir l'étiquette de l'herbicide). Les herbicides étiquetés devraient être utilisés seulement sur les cultures d'hybrides ou de variétés qui possèdent le caractère Optimum[®] GLY.

MATURITÉ : **9** = Tardif ; **6** = Moyen ; **5** = Moyen-hâtif ; **3** = Hâtif ; **1** = Très hâtif

RÉSISTANCE (HERNIE DES CRUCIFIÈRES) Indique différentes sources de résistance à la hernie des crucifières. CR1 est différent de CR2 ; CR2 est différent de CR3, etc.

HERNIE DES CRUCIFIÈRES : **R** = Résistant, **S** = Susceptible

JAMBES NOIRES : **R** = Résistant ;

MR = Moyennement Résistant ;

MS = Modérément Susceptible ; **S** = Susceptible

JAMBES NOIRES : **9** = Résistant ; **1** = Susceptible

SCLEROTINIA : **9** = Hautement tolérant ;

5 = Modérément tolérant ; **1** = Susceptible

FLÉTRISSEMENT FUSARIEN : **R** = Résistant ;

S = Susceptible. La cote courante reliée à la jaunisse fusarienne est provisoire et basée sur des données limitées

MARBRURE VERTICILLIENNE : **9** = Résistant, **1** = Susceptible

CROISSANCE INITIALE : **9** = Excellent, **1** = Piètre.

La croissance hâtive est notée lorsque les plants sont au stade 4 à 6 feuilles. Il s'agit d'une évaluation subjective de l'état de santé des plants et de la surface du sol couverte par leurs feuilles.

CONTENU EN GRAINES VERTES : **9** = Compte très bas (souhaité) ; **1** = Compte très élevé

TENUE AU CHAMP : **9** = Debout (souhaité) ; **1** = Sérieusement versé

TAILLE DU PLANT : **9** = Grande ; **1** = Petite (souhaitée)

NOTES



Célébrer 100 ans 1926-2026

1926 - 2026





Pioneer.com/ca-fr / [@PioneerSeedsCA](https://www.instagram.com/PioneerSeedsCA)



CORTEVA AGRISCIENCE
Suite 240 – 115 Quarry Park Rd SE
Calgary, AB T2C 5G9

corteva.ca/fr / [@CortevaCA](https://www.instagram.com/CortevaCA)